



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Généralisation du Pass Culture

Question écrite n° 38444

Texte de la question

Mme Anissa Khedher interroge Mme la ministre de la culture sur la généralisation du Pass culture. Alors que 14 départements participent jusqu'à présent à l'expérimentation du Pass culture, Mme la députée salue la décision prise de la généralisation de ce dispositif poursuivant le double objectif de soutenir les acteurs du monde la culture particulièrement touchés par la crise sanitaire et d'offrir la possibilité à tous les jeunes de 18 ans de trouver, par la culture, des respirations, des moyens de se ressourcer après plusieurs mois compliqués en particulier pour la jeunesse. Aussi, alors que la synthèse de l'expérimentation relevait que les jeunes des quartiers prioritaires accédaient à l'information de l'existence du Pass culture plus difficilement que les autres, elle demande si des moyens supplémentaires seront mis en œuvre afin que les jeunes des territoires concernés puissent se saisir du dispositif le plus tôt possible. Également, elle souhaiterait savoir si une incitation particulière quant à l'utilisation du Pass culture pour le spectacle vivant sera déployée dans le but de soutenir plus particulièrement les artistes et tous les acteurs culturels dans les territoires.

Texte de la réponse

Expérimenté depuis février 2019 dans 5 puis 14 départements, le dispositif du pass Culture est désormais généralisé à l'ensemble du territoire français depuis le 20 mai dernier. Les 825 000 jeunes de 18 ans éligibles bénéficieront durant 24 mois de 300 € pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.). L'ambition du pass Culture est de permettre à chaque jeune de s'emparer de cette opportunité, quelle que soit la spécificité de sa situation. Il doit permettre de lever tous les freins qui pourraient décourager l'appropriation de ce dispositif, qu'ils soient géographiques, symboliques, liés à une situation sociale ou un état de santé particulier. Des efforts spécifiques sont déployés en ce sens, notamment en direction des jeunes issus de quartiers prioritaires, dont il a été constaté lors de la phase d'expérimentation qu'ils accédaient moins facilement, ou plus tardivement, aux informations concernant l'existence et les modalités d'usage du pass Culture. Des partenariats ont été établis avec les différents relais locaux et acteurs de la politique de la ville : services de l'État, collectivités, associations, réseaux éducatifs (lycées professionnels, centres d'apprentissage, écoles de la deuxième chance...). Parmi l'ensemble des acteurs concernés, il est important de souligner la forte mobilisation des missions locales. Avec la généralisation, des actions complémentaires de médiation seront également développées pour favoriser l'appropriation du pass Culture par les jeunes les moins spontanément intéressés : deux services civiques seront spécialement recrutés à cet effet dans chaque région française. Enfin, l'articulation du pass Culture avec des initiatives locales déjà bien identifiées par les jeunes constituera un levier non négligeable d'attractivité. L'exemple des Micro-Folies, dont le déploiement national a été réalisé en ciblant les territoires à enjeux, est prescripteur. Le pass Culture a pour ambition de proposer un catalogue d'offres culturelles le plus varié possible, pour encourager la diversification des pratiques culturelles des jeunes bénéficiaires, en privilégiant, grâce à la géolocalisation, la découverte des acteurs et offres de proximité. Par ailleurs, un plafond de 100 € sera appliqué à la consommation d'offres numériques, afin d'encourager la fréquentation des lieux culturels. Outil de la participation des jeunes à la vie culturelle, le pass Culture s'inscrit

également dans le cadre de la relance, facilitant pour de nombreux lieux une reprise de contact, un élargissement et un renouvellement de leurs publics. La nouvelle application native pass Culture, ouverte à tous, même aux utilisateurs ne disposant pas du crédit ouvert aux jeunes de 18 ans, constitue en effet un dispositif inédit de valorisation de la diversité de l'offre culturelle de proximité dans chaque territoire. Les services du ministère de la culture ont encouragé l'ensemble des structures labellisées et de leurs réseaux de partenaires, notamment dans le domaine du spectacle vivant, à proposer des offres inédites sur le pass Culture, dès sa généralisation, à destination des jeunes bénéficiaires du crédit de 300 €. Il s'agit notamment d'encourager la rencontre avec les artistes, la découverte du processus de création, par des temps d'échange et de pratique, spécifiquement imaginés pour ce public. Sur chaque territoire, des chargés de développement veilleront à étoffer progressivement cette offre « d'appel » en mobilisant tous les acteurs du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Anissa Khedher](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38444

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3551

Réponse publiée au JO le : [8 juin 2021](#), page 4758